

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 4 octobre 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 33

Nombre de membres présents : 31

Date de la convocation : 29/09/2016

Objet de la délibération : Renouvellement de l'adhésion à l'ADIL

L'an deux mille seize et le quatre octobre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes d'Apinac, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Sébastien Teyssier, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Colette Ferrand, Jean Philippe Montagne, Serge Granjon, Alain Marquet, Alain Limousin, Cédric Bonhomme, Jean Claude Civard, Robert Decourtye, Yves Favier, Jean Marc Sardat, Roger Violante, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berlier, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Jean Louis Jayol, Annie Mallard, Hervé Béal, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Jacques Blanchard excusé a donné procuration à Jean Marc Sardat

Bernard Fournier excusé a donné procuration à Gilbert Soulier

Excusés ou absents :

Bernadette El Asri, Jean Pierre Dubost, Marie George Bouhe, Anne Marie Kmiecik

Secrétaire de séance : Marie Meley

Pour	Contre	Abstentions
33	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20161004-2016104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2016

Vu la création de l'Agence Nationale D'Information pour le Logement (ANIL) en mars 1975

Vu la création de l'Agence Départementale d'Information pour le Logement (ADIL) de la Loire en janvier 2013

Monsieur le Président explique aux membres du conseil communautaire le rôle de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL). Il s'agit d'une association de loi 1901 agréée par le Ministère du Logement financée par des subventions et des cotisations.

Les actions de l'ADIL visent 2 publics :

-Les habitants : conseils juridiques, financiers et fiscaux liés au logement, orientation vers les acteurs compétents ;

-Les collectivités : appui et veille juridique, participation aux groupes habitat indigne, échanges d'expériences dans les collectivités, etc.

Pour l'année 2015, l'ADIL 42 a renseigné 148 habitants de la Communauté de communes du Pays de St Bonnet-le-Château.

L'ADIL de la Loire propose aux EPCI du département de participer à hauteur de 0.11€/habitant.

Ouï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil :

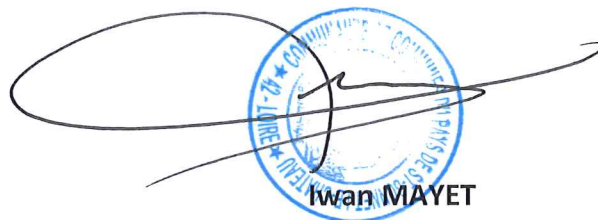
-Accepte de renouveler son adhésion, pour l'année 2016, à l'ADIL 42 au coût de 0.11€/habitant.

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A Apinac
Le 4 octobre 2016

Le Président



Iwan MAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20161004-2016104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2016